

REGLEMENT CONDITIONS GENERALES GITE DE CHOUVIGNY 20 LITS

RESERVATION

- ♦ La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au régisseur l'acompte de 25% du montant total du prix du séjour et un exemplaire du contrat signé.
- ♦ Attention, c'est la signature du contrat qui entérine le prix du séjour; ainsi si ce dernier est écourté ou que le nombre de locataires diminue, le prix de la location fixé par le contrat reste en vigueur.

♦

ANNULATION

- ♦ Toute annulation doit être notifiée par lettre à la Mairie de Chouvigny « le Bourg » 03450 CHOUVIGNY
- ♦ Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date d'entrée au gîte, l'acompte reste acquis au régisseur qui pourra demander le solde du montant du séjour.
- ♦ Le locataire doit téléphoner la semaine précédent son séjour, pour toutes modalités et horaires pour la remise des clés. (tel 04 70 90 41 17)

HORAIRES: ARRIVEE . DEPART

- ♦ Le jour de l'arrivée: 14h ou selon accord. Le jour du départ: 11 h **au plus tard**
- ♦ Les clés du gîte et le règlement du séjour se font à l'entrée dans les lieux

♦

ANIMAUX

- ♦ Le gîte accepte les animaux domestiques dans la mesure où ils respectent les lieux et ne montent pas sur les lits. En cas de dégradation, le propriétaire de l'animal est responsable.

♦

ASSURANCES

- ♦ Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait: une attestation d'assurance Responsabilité Civile est à fournir (à joindre au contrat)

PENSER A APPORTER DES PRODUITS DE NETTOYAGE (liquide vaisselle, produit multi-surface) CAPSULES LAVE VAISSELLE, LESSIVE POUR LAVE LINGE

NOUS VOUS RAPPELONS : QU'IL EST INTERDIT DE FUMER DANS LE GITE QUE LE NETTOYAGE DU GITE EST A VOTRE CHARGE, si vous ne pouvez pas assumer le ménage au départ; NOUS PREVENIR: CE TRAVAIL SERA EFFECTUE PAR UNE TIERCE PERSONNE A VOS FRAIS QUE LES VELUX DOIVENT ETRE IMPERATIVEMENT FERMEES LORS DE VOS ABSENCES, MEME DE COURTES DUREES ET A VOTRE DEPART



CONTRAT DE LOCATION :

NOM :PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :COMMUNE :

Téléphone :

Dates de séjour :

Nombre de personnes :Nombre de nuits :

Nombre de draps :

Prix de séjour :

Taxe de séjour :

MAIRIE DE CHOUVIGNY :

LE CLIENT :

A Chouvigny,

A :

le :

le :

Lu et approuvé :

Le locataire doit téléphoner la semaine précédent son séjour, pour toutes modalités et horaires pour la remise des clés. (tel 04 70 90 41 17)

Mairie de CHOUVIGNY

LE BOURG

03450 CHOUVIGNY

Tél 04 70 90 41 17 / Fax : 09 70 62 07 07

Mail : mairie.chouvigny@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat :

Mardi et Mercredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h30

GITE D'ETAPE ET DE SEJOUR

Agrément jeunesse et sport n° 003-078-344

Animaux acceptés (chiens, chats)

Chèques vacances acceptés

Gîte composé de 2 chambres de 4 lits

1 chambre de 5 lits et 1 chambre de 7 lits



FACTURE

(SI BESOIN)

TARIFS :

Gîte par nuit et par personne : 15 €

Gîte complet 20 lits par nuit : 260 €

Enfants de moins de 2 ans gratuit

Draps et taies d'oreillers inclus

Taxe de Séjour : 0,40€ par personne et par séjour

Cette réservation prendra effet si nous recevons ce contrat rempli, signé et accompagné des 3 chèques suivants à l'ordre du Trésor Public de Gannat ainsi qu'une attestation d'assurance couvrant la durée de votre séjour

► 1^{er} chèque : acompte de 25 % du montant du séjour à régler par chèque (encaissé dès réception) **Montant** : €

Le solde est à régler à l'arrivée au gîte, lors de la remise des clés.

► 2^{ème} chèque* : caution gîte complet : 180 € ou 50 € par chambre occupée **Montant** : €

► 3^{ème} chèque* : caution "ménage" gîte complet : 60 € ou 15 € par chambre occupée **Montant** : €

(* : non encaissés sauf si dégradations ou ménage non effectué)

Comme le prévoit le règlement, le gîte doit être laissé propre à votre départ. Si tel n'était pas le cas, nous nous trouverions d'encaisser votre chèque de caution pour payer les frais d'entretien effectués par une tierce personne. Nous comptons sur votre compréhension merci

TAXE de SEJOUR :

La taxe de séjour est entrée en vigueur sur le territoire communautaire depuis le 12 février 2009. Pour notre gîte, son montant est de 0,40€ par personne et pour chaque nuit sur toute la durée du séjour. La loi définit des exonérations ou des réductions liées aux conditions des personnes hébergées. Les enfants de moins de 13 ans n'en paient pas. Réductions: bénéficiaires d'aides sociales, 30% pour les familles comprenant 3 enfants de moins de 18 ans. (joindre obligatoirement un justificatif)

Remarque : règlement à part pour la taxe de séjour.

NOM :PRENOM :

NOM de l'association ou organisme :

ADRESSE :

CODE POSTAL :COMMUNE :

Dates de séjour :

Nombre de personnes :Nombre de nuits :

Nombre de draps :

Prix de séjour :

REGLEMENT PAR :

Taxe de séjour :

(règlement à part pour la taxe de séjour)

Mairie de CHOUVIGNY

LE BOURG

03450 CHOUVIGNY

Tél 04 70 90 41 17 / Fax : 09 70 62 07 07

Mail : mairie.chouvigny@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat :

Mardi et Mercredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h30

À remplir par la Mairie